



## Donation parents étrangers à enfant domicilié en France

-----  
Par Sofia86

Bonjour,

Mon copain est anglais résidant en France. Ses parents, anglais résidant en Angleterre voudraient lui donner la somme de 40k (par virement).

Je sais que les parents ont normalement le droit de donner à leur enfant 110k tous les 15 ans sans être taxés. Ma question est donc la suivante : si ses parents lui donnent cette somme, serait-elle taxée (ici ou en Angleterre)?

Je rappelle que mon copain est Anglais mais résidant permanent en France.

Merci d'avance.